



Procès-verbal de la séance du Conseil général de Clarmont Mercredi 16 juin 2021 à 20h00

PV n°21

Ordre du jour

1. Salutations et appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars 2021
4. Comptes et gestion 2020
 - 4.1. Préavis municipal n° 01/06/2021
 - 4.2. Rapport de gestion 2020
 - 4.3. Rapport de la Commission de gestion
5. Renouvellement de l'arrêté d'imposition pour les années 2022 à 2026
 - 5.1. Préavis municipal n° 02/06/2021
 - 5.2. Rapport de la Commission des finances
6. Révision des statuts l'association scolaire intercommunale ASIABE
 - 6.1. Préavis municipal n° 03/06/2021
 - 6.2. Rapport de la Commission ASIABE
 - 6.3. Rapport de la Commission ad hoc
7. Présentation du rapport de la Maison de la Rivière sur le Rovay
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

1. Salutations et appel

M. Luc Fontolliet, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée dans la grande salle de Chanias pour la dernière séance ordinaire de la législature 2016-2021.

Mme Erika Favre, Secrétaire, procède à l'appel des membres du Conseil, législature 2016-2021.

20 membres sont présents, 8 sont excusés et 7 sont absents.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Luc Fontolliet demande si des personnes n'auraient pas été appelées.

Deux personnes se manifestent et sont priées de se présenter.

M. Fabrice Gibaud est présent en tant qu'auditeur et futur membre de la Municipalité.

M. Luc Fontolliet procède à l'assermentation de Madame Micheyle Gaillard. Le Conseil est désormais composé de 36 membres dont 20 votants présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été remis avec les convocations. **M. Luc Fontolliet** demande si quelqu'un souhaite proposer une modification, ce qui n'est pas le cas.

Afin d'éviter à M. Damien Robert Charrue de la Maison de la rivière de patienter inutilement, M. Luc Fontolliet propose que le point 7 soit traité avant le point 3. Cette proposition ne faisant pas l'objet d'opposition, l'ordre du jour est modifié.

7. Présentation du rapport de la Maison de la Rivière sur le Rovay

M. Luc Fontolliet passe la parole à Mme Anouck Tschudi, Municipale, pour la présentation de ce point.

Mme Anouck Tschudi informe qu'il s'agit d'une présentation des résultats obtenus suite à l'étude faite sur les inondations survenues le 15 juin 2019 et passe la parole à M. Damien Robert-Charrue, directeur adjoint de la Maison de la Rivière.

M. Damien Robert-Charrue indique que l'étude a été faite en deux volets : une expertise hydraulique et une expertise biologique. Cette étude a trois objectifs : identifier les passages problématiques du Rovay pouvant mener à un débordement, proposer une liste de mesures de protection et rédiger un rapport explicatif avec les avantages et inconvénients ainsi qu'une estimation des coûts de chaque proposition.

À l'échelle du canton, l'orage du 15 juin 2019 a engendré un décès et provoqué pour 4 millions de dégâts; il s'agit d'un événement exceptionnel avec, dans la région, 23 mm de pluie tombés en 10 minutes et 50 mm en 1 heure ce qui a provoqué une crue très importante du Rovay (temps de retour de 70 à 100 ans). Les systèmes d'évacuation des eaux étant à saturation et les herses de protection obstruées, le cours d'eau a débordé; mais même sans ça, il y aurait eu des dégâts importants.

M. Damien Robert-Charrue poursuit avec une présentation de l'évolution du Rovay au fil des décennies et ses caractéristiques: longueur, faune (truites, chabots, écrevisses), qualité de l'eau (jugée moyenne à bonne) avec beaucoup de déchets (macro et micro plastiques)

L'étude hydraulique a été réalisée par tronçon :

Tronçon 1 :	Dépotoir amont – Tête du Rovay
Tronçon 2 :	Dépotoir aval – Rue du Village
Tronçon 3 :	Rue du Village – Chambre de passage sous route
Tronçons 4, 5, 6 :	Chambre de passage sous route – Rejet dans le Rovay
Tronçon 7 :	Conduite de décharge

La capacité actuelle du Rovay est de 1,2 m³/s. La dérivation existante a une capacité de 1.6 m³/s. Le déficit se situe entre 0,2 et 1,2 m³/s.

Les mesures proposées concernant le dépotoir amont consistent en un limiteur de débit vers la tête du Rovay, la transformation de la prise d'eau de dérivation vers la Morges, une prise de trop-plein de sécurité et une augmentation du volume du dépotoir.

Les mesures proposées concernant le dépotoir aval consistent en un nettoyage et une reconfiguration du dépotoir pour favoriser l'écoulement vers la conduite et en un redimensionnement des herSES.

Les mesures proposées concernant la chambre de passage sous route consistent en une augmentation de la capacité de ce tronçon, soit par la pose d'une nouvelle conduite ou par une remise à ciel ouvert tout en conservant les deux conduites existantes.

M. Luc Fontolliet remercie M. Damien Robert-Charrue pour sa présentation et ouvre la discussion.

M. Luc Maurer demande si l'orientation des herSES doit être modifiée.

M. Damien Robert-Charrue confirme ce besoin mais indique que l'espacement doit également être modifié et que ceci reportera le problème en aval. Il faut donc se préoccuper de tout le tronçon.

Mme Micheyle Gaillard demande si les coûts ont été chiffrés.

M. Damien Robert-Charrue informe qu'il s'agit de la 3^{ème} partie du rapport. Pour la remise à ciel ouvert, on parle de CHF 1'000.- le mètre linéaire. Pour la conduite, beaucoup de facteurs entre en jeu avec des chiffres plus bas mais similaires. Les détails seront intégrés dans le rapport. À noter que selon l'option retenue, la contribution du Canton varie de 60% (mesure de protection contre les crues) à 95% (remise à ciel ouvert et renaturalisation) des coûts.

Mme Micheyle Gaillard demande confirmation que la remise à ciel ouvert concernerait le tronçon jusqu'à la partie actuellement visible du ruisseau.

M. Damien Robert-Charrue confirme mais précise que d'autres facteurs doivent être pris en compte.

M. Fabien Fiechter souhaite savoir si la ~~valve~~ ^{vanne} qui se trouve au déversoir à Reverolle a déjà été ouverte.

M. Jean-Luc Fiechter, Municipal, indique que la ~~valve~~ ^{vanne} est gérée par M. Thierry Fiechter. Un cadenas a dû être apposé car certaines personnes s'en occupaient sans autorisation. A ce sujet, une modification devrait être apportée car si M. Thierry Fiechter n'est pas disponible au moment des fortes pluies, la valve ne pourra pas être ouverte.

M. Damien Robert-Charrue précise que la géométrie pourrait être modifiée avec l'ajout d'un petit goulet réglé à la hauteur souhaitée.

M. Luc Maurer informe que lors de grande crue en amont, l'eau ruisselle et traverse la route sans passer par le dépotoir puis se déverse directement dans le Rovay. Le dépotoir fait office pour les drains mais s'il y a une grande crue, l'eau passe tout droit.

M. Damien Robert indique que dans la proposition de modification, il y a l'agrandissement du dépotoir.

M. Christian Viande demande si le chemin devrait alors être bétonné.

M. Damien Robert-Charrue répond que oui et qu'il faudra trouver la technique la mieux adaptée et certainement modifier un peu la géométrie.

M. Christian Viande indique que dans le rapport établi par la Commission, une proposition de mettre un clédar canadien avait été faite, ce qui récolterait l'entier du ruissellement et coûterait beaucoup moins cher que d'autres travaux.

M. Damien Robert-Charrue confirme que cela consisterait à changer la géométrie de l'endroit.

Mme Chantal Viande demande comment est expliqué la pollution de microplastique dans ce petit bout de rivière.

M. Damien Robert-Charrue informe que cette pollution peut être observée partout, même dans les zones hautes. Cela vient soit des drains, soit il s'agit de plastique atmosphérique qui vont, petit à petit, se fragmenter et terminer en particules de moins d'un millimètre, qui sont non visible à l'œil nu.

La parole n'étant plus demandée, **M. Luc Fontolliet** remercie M. Damien Robert-Charrue pour la qualité de sa présentation et sa disponibilité.

Mme Anouck Tschudi fait part de son intension de s'entourer de membres du Conseil, notamment les membres de la Commission des eaux, pour la poursuite de l'étude.

M. Luc Fontolliet précise que la Commission des eaux a pour sa part œuvré et rapporté auprès du Conseil et qu'elle est dissoute ce soir à l'occasion de la fin de la législature.

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars 2021

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars 2021 a été distribué avec les convocations.

M. Luc Fontolliet met le procès-verbal en discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Luc Fontolliet remercie Mme Erika Favre pour la qualité de son travail et propose de passer au vote.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars 2021 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

4. Comptes et gestion 2020

4.1. Préavis municipal n° 01/06/2021

M. Luc Fontolliet passe la parole à M. Luc Maurer, Syndic et Municipal en charges des finances, pour la présentation du préavis.

M. Luc Maurer entame le passage en revue des comptes 2020 et donne des explications lorsque c'est pertinent.

M. Luc Maurer informe que les comptes sont meilleurs que prévu avec une perte d'environ CHF 18'000.- contre une perte budgétée de CHF 48'000.-. De plus, la marge d'autofinancement est également nettement meilleure que prévu avec, au final, CHF 20'433.- contre les CHF 8'650.- estimés dans le budget.

Un point très positif pour la Commune est que les recettes ordinaires ont nettement augmentés par rapport au budget, mais aussi par rapport aux comptes de l'année précédente. Plusieurs raisons l'expliquent : des décisions de taxation en suspens ont été rendues définitives en faveur de la Commune et la construction des immeubles ainsi que l'arrivée de nouveaux contribuables jouent également un rôle positif.

Cependant, ceci a également un impact négatif sur le point d'impôt communal avec une nette augmentation, passant de CHF 6'767.- (2019) à CHF 8'521.- (2020). Cette valeur est fondamentale pour une Commune car elle montre la richesse des habitants; plus le point est élevé, plus la population est riche. L'effet négatif est que cela un impact sur la péréquation financière et la facture sociale. Plus le point d'impôt est élevé, moins la commune est aidée et plus elle paie.

La nette diminution des recettes extraordinaires est aussi un point intéressant (budgétées à CHF 38'000.- et elles se montent à CHF 8'277.- pour 2020). Pour rappel, la moitié des recettes extraordinaires part dans le système de fonds de péréquation et la facture sociale.

M. Luc Maurer précise d'autres points comme la poursuite de l'action de la société Pro Archives SA pour mettre de l'ordre dans les archives, l'acquisition de nouvelles tables et chaises ont été achetées suite aux changements dans la chapelle, quelques travaux au bâtiment communal, etc.

M. Luc Maurer souligne, à la page 11, qu'une correction doit être apportée au compte 520.352 « Enseignement secondaire ». Le commentaire doit être corrigé ainsi : « Pour 7 élèves en **2020** contre 6 élèves en 2019 ».

À noter que, malgré l'augmentation du point d'impôt, le montant concernant la facture sociale est inférieur au budget. Deux raisons à cela : la commune de Vaux-sur-Morges a eu des revenus exceptionnels (retrées fiscales absolument extraordinaires) et la moitié de ce montant est entré dans les comptes de la facture sociale, dès lors, le montant à charge des communes a diminué. La deuxième raison est que des discussions ont été faites entre le canton et les communes. En 2020, le canton a pris plusieurs dizaines de millions à sa charge sans les répercuter aux communes.

Une augmentation très importante est à signaler pour le compte 730.3652 « Participations frais AJEMA ». En effet, un montant de CHF 30'000.- n'avait pas été facturé en 2019, alors qu'il concernait 2019. Dès lors, en 2019, le montant aurait dû être de CHF 66'000.- et non de CHF 36'000.-. Ceci a bien évidemment un impact direct sur les comptes 2020 avec un montant de CHF 90'000.- alors qu'il ne serait « que » de CHF 60'000.- sans ce montant transitoire. Selon l'ARASMAC, ce retard est dû au Covid et au fait que les comptes n'ont pas été bouclés à temps.

M. Luc Maurer rappelle que le bilan représente une « photo » de la fortune et des dettes de la commune au 31 décembre 2020. Une nette augmentation des disponibilités est à relever, ce qui est un bon signe. Cela veut dire qu'il y a plus d'argent dans les comptes (dépendant de la temporalité et du montant des entrées d'impôt).

Concernant le passif, les emprunts sont stables vu que les remboursements avaient été momentanément bloqués. Un des emprunts a été renouvelé pour 10 ans à 0.59 %. Le prochain emprunt à renouveler est celui de CHF 900'000.- en juin 2023.

Finalement, M. Luc Maurer relève, pour les fonds de réserve, qu'un reclassement a été fait. Le fonds de péréquation/facture sociale a été basculé dans investissements futurs, d'où la nette augmentation.

4.2. Rapport de gestion 2020

M. Luc Fontolliet passe la parole à M. Luc Maurer pour la présentation du rapport.

M. Luc Maurer informe qu'il s'agit d'un récapitulatif de ce qu'il s'est passé durant l'année. L'année 2020 a été très particulière à cause de la situation sanitaire. La Municipalité a pu fonctionner normalement et a travaillé par vidéoconférence. Les seules choses qui ont été impactantes sont les annulations de beaucoup d'événements et de séances intercommunales.

4.3. Rapport de la Commission de gestion

M. Luc Fontolliet invite M. Cédric Mann, rapporteur, à procéder à la lecture du rapport de la Commission de gestion.

Par sa lecture, **M. Cédric Mann** fait part à l'assemblée de l'entière satisfaction de la Commission quant aux explications obtenues lors de sa séance avec M. Luc Maurer, Syndic.

La Commission fait part de sa surprise face aux montants de la participation aux frais AJEMA (point 730.3652). Les factures reçues n'étant pas très claires, la Commission demande un décompte détaillé des frais de l'AJEMA pour les années 2018 à 2020 ainsi que les noms des enfants qui profitent des accueils afin de mettre au clair les charges de la commune.

Néanmoins, la Commission recommande d'approuver les comptes 2020 en tenant compte de ses demandes.

M. Luc Fontolliet remercie la Commission et son rapporteur pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

M. François Gatabin est étonné que la Commission souhaite connaître le nom des enfants qui bénéficient des prestations d'accueil. Demander le détail de la tarification semble justifié mais pourquoi le nom des enfants.

M. Luc Maurer informe qu'il a contacté l'AJEMA afin d'obtenir des explications. L'AJEMA est soumis au secret de la vie privée et ne fournit pas les données par enfant. Mis à part ça, l'AJEMA n'a pas fourni tous les compléments d'information demandés et les démarches d'investigation ne sont pas terminées.

En 2018, 12 enfants bénéficiaient de l'accueil de jour (5 en préscolaire et 7 en parascolaire). En 2019, 17 enfants étaient concernés (9 en préscolaire et 8 en parascolaire). En 2020, 17 enfants aussi (7 en préscolaire et 10 en parascolaire). En 2021, il y aura normalement une augmentation de 2 élèves en parascolaire.

Cette augmentation d'année en année a un impact très important car, selon les calculs, cela reviendrait à CHF 300.-/habitants (60'000.- pour 200 habitants), soit montant le plus élevé de tout le district. Le système de refacturation de l'AJEMA est basé à 90 % sur la consommation, donc plus on consomme, plus on paie. Pour un village comme Clarmont, un enfant supplémentaire a un impact énorme (pour un enfant en préscolaire à 100%, le coût est d'environ CHF 10'000.- à CHF 12'000.- par année).

M. Marc Tschudi informe qu'avec la Commission, ils ont regardé une des factures et elle mentionnait un total de 5'700 heures mais sans aucun détail donc la Commission souhaiterait un complément d'informations.

M. Luc Fontolliet, ayant rejoint l'assemblée, complète qu'en tant que parent, il lui est impossible de comprendre les facturations de l'AJEMA. Il invite la Municipalité à ne pas laisser tomber au vu des montants concernés.

Mme Olivia Gay ajoute qu'il y a souvent des erreurs dans les factures.

M. Luc Maurer informe qu'il a pris contact avec la Direction générale de l'ARASMAC. Il faut savoir que les instructions publics (école), la police ou la facture sociale ne détaillent pas non plus les factures et on parle de plusieurs dizaines de milliers de francs. Tout ce qui est intercommunal, régional ou cantonal fonctionne comme ça. La Commune n'a pas accès au détail et une confiance doit être faite au mécanisme de contrôles. Les responsabilités sont déléguées.

Mme Roberta Gatabin, Municipale, ajoute que les quatre communes de Chaniaz ont déjà essayé de se battre durant 5 ans et rien n'a bougé vis-à-vis des grosses communes de Morges ou Prévèrenge.

M. Luc Maurer informe qu'il s'agit de 11'750 heures de garde pour les 17 enfants concernés. L'accueil de jour est une obligation communale demandée par le peuple vaudois. S'il n'était pas mis en place, ce sont les parents qui seraient embêtés et qu'ils ne pourraient pas aller travailler. Tout le monde paie, même ceux qui n'utilisent pas, mais c'est la même chose pour les routes ou les transports publics. Tout cela à un coût qui est pris en charge par la collectivité publique.

M. Marc Tschudi complète que disant que le problème n'est pas de payer mais qu'une commune telle que Clarmont paie CHF 300.- par enfant alors que d'autres communes paient CHF 60.-.

M. Luc Maurer répond qu'il a demandé quels systèmes de contrôle étaient mis en place. Il s'avère que trois entités différentes entre en jeu pour vérifier les calculs. De son point de vue, il serait imaginable qu'un audit externe soit mis en place à ce niveau.

Mme Micheyle Gaillard demande s'il est question d'uniformiser cela avec des barèmes identiques d'une commune à l'autre, au niveau du canton.

M. Luc Maurer répond que non. Chaque réseau est différent. Chacun fixe les prix, gère les listes d'attente et aujourd'hui, le canton ne va pas uniformiser cela. 40% de frais sont à la charge de parents, 40% à la charge des communes et 20% à la charge de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). Dès lors, les CHF 60'000.- mentionnés dans les comptes représentent uniquement les 40% des coûts réels.

La parole n'étant pas demandée, **M. Luc Fontolliet** propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer au vote.

Le préavis municipal n°01/06/2021 « Comptes communaux 2020 » est accepté à l'unanimité moins une abstention.

5. Renouvellement de l'arrêté d'imposition pour les années 2022 à 2026

Le préavis et l'arrêté d'imposition ont été distribués avec les convocations.

M. Luc Fontolliet passe la parole à la Municipalité pour la présentation du préavis.

5.1. Préavis municipal n°02/06/2021

Mme Anouck Tschudi, Municipale, commence par informer que dès l'assermentation des nouveaux membres de la Municipalité, ils ont participé aux séances de la législature actuelle. Le taux d'imposition devant être fixé au plus tard pour la fin du mois d'octobre, la nouvelle Municipalité a demandé à l'ancienne Municipalité de proposer un préavis.

M. Luc Maurer poursuit en expliquant qu'ils ont cherché à voir quels sont les postes qui auraient le plus d'impact sur les comptes et le taux d'imposition.

En comparant les cinq dernières années, on s'aperçoit que la valeur du point d'impôt a diminué, à l'exception de l'année 2020 et qu'en 2020 les entrées fiscales ordinaires ont augmenté alors que le taux d'impôt a été baissé à 73.5 points.

La nouvelle Municipalité propose de fixer un taux d'imposition sur cinq ans. L'objectif est de garder une stabilité dans le taux. Il y a toujours la possibilité de revenir vers le Conseil si des adaptations devraient être apportées.

À noter que la dissolution de l'ACIC va avoir un impact significatif sur les comptes. Selon les comptes, cela devrait représenter une économie annuelle de CHF 23'000.-. Avec la valeur du point d'impôt moyen de CHF 7'500.-, cela représente un peu plus de 3 points d'impôt.

Suite à la vente de de Chaniaz, une entrée unique aura lieu (montant chiffré entre de CHF 228'000.- et CHF 240'000.-). Cet argent sera à disposition de la Commune.

D'autre part, l'instruction publique peut aussi avoir un impact important. Il faut s'attendre à 3 ou 4 enfants de plus dans le système scolaire d'ici à 2025. Cela représente 1.8 à 2.3 points d'impôt de plus en charges.

La facture sociale (aujourd'hui appelée la cohésion sociale) est un sujet qui a été beaucoup discuté entre le canton et les communes. Normalement, le montant devrait baisser. Pour rester prudent, la Municipalité est partie sur le fait qu'il n'y aurait pas beaucoup d'impact.

Concernant l'AJEMA, la Commune est déjà au plus haut donc le montant ne devrait pas beaucoup augmenter ces prochaines années.

Avec tous ces points confondus, la Municipalité actuelle et la Municipalité à venir propose une baisse de 1.5 points d'impôt. Cela représenterait un taux de 72% contre 73.5% actuellement.

5.2. Rapport de la Commission des finances

M. Luc Fontolliet invite M. Cédric Mann, rapporteur, à procéder à la lecture du rapport de la Commission des finances.

Par sa lecture, **M. Cédric Mann** fait part à l'assemblée de l'entière satisfaction de la Commission quant aux explications obtenues lors de sa séance avec M. Luc Maurer, Syndic, et Mme Anouck Tschudi, Municipale.

La Commission fait part de sa surprise de voir que l'ancienne Municipalité présente un préavis concernant la prochaine législature. Mme Anouck Tschudi a expliqué qu'il s'agit d'une décision de la nouvelle Municipalité qui entre en fonction le 1^{er} juillet 2021. La Commission salue ce geste.

Au vu de ce qui précède, la Commission propose d'accepter le préavis municipal N°02/06/2021 tel qu'il a été présenté.

M. Luc Fontolliet remercie la Commission et son rapporteur pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **M. Luc Fontolliet** propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer au vote.

Le préavis municipal N°02/06/2021 « Renouvellement de l'arrêté d'imposition pour les années 2022 à 2026 » est accepté à l'unanimité.

6. Révision des statuts de l'association scolaire intercommunale ASIABE

Le préavis et les statuts révisés de l'ASIABE ont été distribués avec les convocations.

6.1. Préavis municipal N° 03/06/2021

M. Luc Fontolliet passe la parole à la Municipalité pour la présentation du préavis.

Mme Roberta Gatabin, Municipale, informe que suite à la fusion de certaines communes au 1^{er} juillet 2021 (Hautemorges), l'ASIABE a dû revoir ses statuts. Des commissions ont été créées afin de les revoir et aujourd'hui, il s'agit du voter les statuts finaux.

Il y a cinq articles sur lesquels tous les conseils doivent se prononcer. Après plusieurs discussions et révisions, les statuts proposés ont été acceptés par le Conseil de l'ASIABE.

Les articles 2, 6, 11, 15 et 27 doivent être soumis au vote des Conseils communaux ou généraux. Les articles 11 et 15 sont ceux qui ont posés le plus de problèmes.

L'article 11 concerne le nombre de voix par rapport au nombre d'habitants. Un compromis a été trouvé pour 1 voix pour une tranche de 500 habitants. De plus, il faut au minimum trois communes, petites ou grandes, pour accepter ou refuser un préavis, les comptes ou le budget.

Cela veut dire que deux grandes communes ne peuvent pas prendre de décisions sans le soutien d'une autre commune.

L'article 15 concerne les représentants au Comité directeur. Avec les nouveaux statuts, il y aura six membres: deux représentants pour la commune de Hautemorges, un représentant pour Bière, un pour Montricher, un pour Vaux-sur-Morges et Clarmont et un pour Ballens, Berolle et Mollens.

M. Luc Fontolliet demande s'il y a des questions de clarification, ce qui n'est pas le cas.

6.2. Rapport de la Commission ASIABE

M. Luc Fontolliet invite M. Patrick Flon, rapporteur, à procéder à la lecture du rapport de la Commission constituée à l'occasion de la révision des statuts de l'ASIABE.

Par sa lecture, **M. Patrick Flon** fait part à l'assemblée que la Commission s'est assurée que les nouveaux statuts permettent à la Commune de Clarmont d'être bien représentée auprès de l'ASIABE, ce qui est le cas.

La Commission apporte des précisions concernant les articles sur lesquels le Conseil doit se positionner.

En conclusion, la Commission se prononce favorablement au projet de modification des statuts tels que présenté.

M. Luc Fontolliet remercie la Commission et son rapporteur pour le travail réalisé.

6.3. Rapport de la Commission ad hoc

M. Luc Fontolliet invite M. Cédric Mann, rapporteur, à procéder à la lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Par sa lecture, **M. Cédric Mann** fait part à l'assemblée de l'entière satisfaction de la Commission quant aux explications obtenues lors de sa séance avec Mme Roberta Gatabin, Municipale, ainsi que Mme Annette Mann, membre de la commission de révision des statuts.

La Commission précise qu'il est important de notifier que Clarmont s'en sort très bien avec ces nouveaux statuts. La commune possède le même poids en vote que toutes les autres communes ne dépassant pas les 500 habitants.

En conclusion, la Commission recommande d'accepter le préavis municipal n° 03/06/2021 tel que présenté.

M. Luc Fontolliet remercie la Commission et son rapporteur pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

M. Christian Viande s'étonne entendre la lecture de deux rapports à la suite et trouve que cela fait doublon. Un seul rapport aurait été largement suffisant.

Mme Roberta Gatabin répond que le sujet impacte aussi les finances et c'est un souhait que la Commission ad hoc soit aussi présente.

M. Luc Maurer ajoute qu'il s'agit du fonctionnement normal d'un Conseil. Dès qu'une Commission spécifique est nommée pour étudier un préavis, elle doit rapporter. De plus, la Commission de gestion, des finances et ad hoc doit se prononcer systématiquement sur tout préavis.

La parole n'étant plus demandée, **M. Luc Fontolliet** propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer ensuite au vote :

Le préavis n°03/06/2021 « Révision des statuts de l'association scolaire intercommunale ASIABE » est accepté à l'unanimité.

M. Luc Fontolliet remercie la Municipalité pour son préavis et remercie également la Commission ASIABE pour son travail. Cette Commission ayant œuvré, elle est désormais dissoute.

7. Communications de la Municipalité

M. Luc Maurer informe que les travaux communs ne seront pas organisés au mois de juin comme d'habitude mais se feront le 11 septembre 2021. Pour rappel, l'an dernier cela n'avait pas pu être fait.

Concernant l'agrandissement de la déchèterie, les travaux sont presque terminés. Les bennes doivent encore être espacées et/ou déplacées et certaines ont été agrandies. Une phase de test est prévue sur le mois de juin.

Le 3 juillet, la population est invitée à se rendre à la déchèterie pour un verre de l'amitié et accueillir les habitants de Vaux-sur-Morges. Toutes suggestions sont les bienvenues. Une nouvelle personne va être engagée car les horaires seront étendus (samedi de 10h à 12h et le mercredi de 18h à 19h, toute l'année). Un tout ménage vient d'être distribué avec les explications.

Mme Roberta Gatabin informe que la commune de Clarmont bénéficie d'un siège d'office au sein de Fondation Baud à Apples et que son mandat est à remettre. La nouvelle Municipalité est d'avis que cette tâche devrait être reprise par un membre du Conseil. L'élection ne peut pas être faite ce soir mais sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

Mme Anouck Tschudi annonce que la commune souhaite organiser une grande fête pour le 1^{er} août. Si des personnes sont intéressées à venir donner un coup de main, elles sont les bienvenues.

M. Luc Vidoudez informe qu'une partie du chemin de la Condémine va être réfectionné sur une trentaine de mètres. Les dates exactes des travaux ne sont pas encore connues mais cela devrait être fait d'ici au 15 juillet. Le chemin sera certainement fermé durant 2 à 3 jours.

M. Luc Maurer complète en disant que malgré les relances, la société en charge de la réfection du chemin du Moulin ne pourra pas faire les travaux avant le mois d'août.

Mme Anouck Tschudi prend la parole pour souligner qu'après huit années sans changement, il est temps, pour certains membres de la Municipalité, de passer le témoin. En effet, il s'agit du dernier Conseil en tant que Municipale, Municipal et Syndic pour Roberta Gatabin, Jean-Luc Fiechter et Luc Maurer. Mme Anouck Tschudi leur rend un vibrant hommage et leur dit un immense merci.

M. Luc Maurer prend à son tour la parole avec émotion pour revenir sur ses 15 années passées au sein de la Municipalité, faire part de son enthousiasme et de sa gratitude pour tous ces moments passés et adresser un grand merci à ses proches, aux membres du Conseil et aux membres de la Municipalité.

Pour marquer le coup, M. Luc Maurer offre une magnifique photo aérienne du village afin d'égayer la salle du Conseil.

8. Divers et propositions individuelles

M. Patrick Flon prend la parole pour remonter un problème de pression d'eau dans l'immeuble qu'il habite. Le manque de pression d'eau semble s'être accentué depuis la construction des nouveaux immeubles direction Cottens.

M. Luc Maurer répond que la commune ne peut rien faire concernant la pression d'eau. Elle est liée entre la différence de hauteur entre le réservoir d'eau et l'immeuble concerné. La seule chose possible est que les propriétaires installent des surpresseurs.

M. François Gatabin complète en confirmant qu'il n'existe pas de norme. La commune doit fournir de l'eau dans les immeubles mais il n'y a aucun critère concernant la pression.

M. Andreas Brunner s'étonne de ne pas avoir reçu de courrier concernant les analyses d'eau faites par le canton, comme annoncé il y a quelques temps.

M. Luc Maurer répond que le courrier est toujours en cours de validation. En effet, des analyses ont été faites mais il n'y a rien d'alarmant. Un des éléments de micropolluant est en dépassement mais cela ne remet pas en question que l'eau peut être bue.

M. Christian Viande signale que les vannes d'entrées d'eau devraient être contrôlées lors des communs.

M. Luc Maurer répond que le travail a été fait récemment cependant il s'agit d'une bonne idée.

M. Luc Fontolliet termine en informant que la commission des eaux a œuvré et va donc être dissoute. La commission de l'ASIABE s'est fait entendre ce soir donc va aussi être dissoute. La commission de l'ERM n'a pas pu œuvrer suite aux retards et va donc être réélue dans la séance suivante. Dès lors, la commission actuelle va aussi être dissoute vu qu'il s'agit de la fin de législature.

Au nom du Conseil, M. Luc Fontolliet remercie l'ensemble de la Municipalité pour son formidable engagement durant ces dernières années sans oublier Karine Conrad, greffe Municipale, et les différents membres du Bureau qui se sont succédés durant la législature.

M. Luc Fontolliet conclue en remerciant tous les membres du Conseil pour leur engagement et souligne que Messieurs Christian Viande et Andreas Brunner ont participé à toutes les séances de la législature, soit 13.

La parole n'étant plus demandée, **M. Luc Fontolliet** clôt la séance à 22h30.

Clarmont, le 16 juin 2021.



L. Fontolliet, Président



E. Favre, Secrétaire